

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain</b>	<b>A4</b>
<b>Points d'arrêt et investissements en faveur de l'intermodalité</b>	<b>221</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 19 et 20 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019 et notamment son programme points d'arrêt et investissements en faveur de l'intermodalité,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le protocole d'accord du 22 octobre 2013 relatif à la création d'un pôle d'échanges multimodal en gare de Montaigu,
- VU** le Règlement de participation financière de la Région des Pays de la Loire en matière d'intervention sur les pôles d'échanges multimodaux,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 26 janvier 2012 approuvant le nouveau règlement d'intervention politiques régionales en faveur du développement des transports collectifs sur le territoire ligérien et de la réhabilitation des bâtiments fermés du réseau régional pour en faire des lieux de vie,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2015 approuvant le règlement d'intervention pour l'aide à l'achat d'un vélo pliant pour les abonnées de travail ou étudiants apprentis,
- VU** la convention pour l'exploitation et le financement du service public de transport régional de voyageurs en Pays de la Loire relative à la période 2017-2023 et signée le 22 décembre 2017,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la convention relative au financement des études et travaux préalables liés aux aménagements

de mise en accessibilité et intermodaux sur périmètre urbain en gare SNCF de Montaigu présentée en 1 annexe 1 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer ;

ATTRIBUE

une subvention de 91 217 € à la Communauté de Communes des Terres de Montaigu ;

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante d'un montant de 91 217 € ;

APPROUVE

les modifications apportées au règlement d'intervention concernant la subvention versée pour l'achat de vélos pliants présenté en 2 annexe 1 ;

APPROUVE

la convention de financement relative à la réalisation d'aménagements pour améliorer l'accès à la gare de Château du Loir présentée en 3.1 annexe 1 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer ;

ATTRIBUE

une subvention de 135 274,50 € à la Commune de Montval sur Loir ;

APPROUVE

la convention de financement des travaux liés à l'ouverture automatique au public des bâtiments voyageurs des gares du Pallet, d'Evron et de Challans présentée en 3.2 annexe 1 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer ;

ATTRIBUE

une subvention de 47 000 € à SNCF Gares & Connexions ;

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante d'un montant de 47 000 €.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS